

Nicolas LEROY

Présentation par Anne HENAULT, présidente

Salle des séances. Vendredi 12 mai 2023

Monsieur,

L'Histoire du droit est votre spécialité, à la ville comme à la campagne, dans votre vie professionnelle comme dans vos loisirs : vous offrez à tout un chacun votre propre *Tik Tok* d'Histoire et d'Histoire du droit, sous la forme de l'émission au titre humoristique *Leroy de l'Histoire*, sur la chaîne *Twitch* de l'Université de Nîmes (depuis mai 2021) ; ces émissions sont disponibles sur *YouTube*.

Votre thèse de droit, spécialité *histoire du droit*, soutenue en 2005 à l'Université Paris II / Panthéon-Assas, a été publiée en 2008 chez Bocard, sous le titre *Une ville et son droit. Avignon du début du XII^e siècle-1251*. Nîmes vous pardonnera d'avoir ainsi voué votre recherche à sa voisine rhodanienne et vaclusienne, parce que vous êtes vous-même né à (en)Avignon. De plus, vous vous montrez magnanime en ne vous limitant pas au seul Comtat Venaissin. Depuis 2006, vos nombreuses et, semble-t-il passionnantes publications concernent largement l'ensemble de ce qui est devenu aujourd'hui l'Occitanie. Par exemple, la bataille de Muret (12 septembre 1213) à laquelle vous avez consacré cette brève étude, en 2014, est, bien, jusqu'à ce jour, une des clefs de voûte de notre architecture mentale « sudiste ».

Après avoir soutenu, *summa cum laude*, cette thèse de droit à Paris, vous avez été Maître de conférences en histoire du droit, à Nantes, puis ayant réussi, dans la foulée (2008), l'Agrégation d'histoire du droit (2008) vous rejoignez immédiatement votre cher Languedoc en obtenant la chaire d'histoire du droit (section 3) à l'Université de Nîmes.

A partir de 2012 et jusqu'en 2021, vous êtes le vice-président, chargé des Formations et de la vie étudiante de notre jeune Université; depuis 2021, vous cumulez à la fois, les charges de l'administration, des finances et des relations internationales de l'Université de Nîmes ; vous êtes donc à la fois le Colbert, le Louvois et, pour l'international, un Hugues de Lionne, si nous nous replaçons dans la perspective du roi Louis XIV, notre fondateur ou, pour revenir à des temps plus proches, même s'ils sont passablement *passés* pour vous, si, donc, nous revenons au temps pré-et post 1968, (temps du général de Gaulle et de Georges Pompidou.) vous êtes à la fois pour cette si jeune Université de Nîmes, son Giscard d'Estaing, ministre des finances, son Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères alias « relations internationales », et son ministre de l'Intérieur, Christian Fouchet.

C'est évident. Vous avez ce qu'il est convenu d'appeler « un magnifique avenir devant vous ».

Qui oserait vous donner des conseils ? En voici un, pourtant : Ne vous hâtez pas de vous exiler. Poursuivez dans votre sagesse actuelle ! Ne vous laissez pas happer par les prétendues capitales.

Nous avons eu ici l'exemple d'un grand maître de l'Histoire du droit, votre spécialité. Il s'agit de notre cher André Gouron qui est peut être l'une de vos références et dont j'ai l'insigne honneur d'occuper le fauteuil ; vous pouvez, comme lui , soumettre à vos vues le reste du monde dont le Max Planck Institut de Francfort, l'American society for Legal History, l'Université de Berkeley, ou l'Institut de France,(Sciences morales et politiques), tout en demeurant dans vos pénates, comme surent le faire, chacun à sa manière, l'illustre Montaigne ou le *Giono furioso* tel qu'il est dépeint par votre compatriote, la talentueuse Avignonnaise, Emmanuelle Lambert.

Nous vous accueillons avec joie , et nous formons le vœu de vous voir souvent prendre la parole, car ces thèmes qui sont les vôtres nous concernent grandement.

RÉPONSE de Nicolas LEROY

Madame la Présidente,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Mesdames et Messieurs les membres de l'Académie,
Mesdames et Messieurs.

C'est un grand honneur que vous me faites en m'acceptant parmi les membres correspondants de l'Académie de Nîmes. Je tiens ici à remercier tout particulièrement Mme le Professeur Simone Mazauric, M. le Professeur Gabriel Audisio et M. Nicolas Cadène qui m'ont fait la grande amitié de soutenir cette nomination.

C'est un grand honneur disais-je car cela représente pour moi une forme d'intégration à une terre et un environnement qui n'étaient pas le mien ni celui de ma famille. Je suis né et ai grandi de l'autre côté du Rhône, en terre pontificale. Natif de la cité des papes, j'ai grandi en comtadin à l'ombre du Mont Ventoux. Ce n'est que depuis 15 ans que je suis Gardois, après avoir fait un petit tour de France qui m'a conduit brièvement à Lyon, plus longuement à Paris tout en passant par Dijon, Rouen, Nantes et Montpellier du fait de mes études et des aléas de mon début de carrière universitaire.

En 2008, la réussite du concours de l'agrégation du supérieur m'a permis de revenir dans ce Midi méditerranéen et dans les terres de garrigues qui avaient animés mes souvenirs et illuminés mes soirées d'hiver pluvieux dans la capitale.

En arrivant à Nîmes, je n'étais pourtant pas un pionnier familial. Mon arrière-grand-père, Edgar fut celui qui amena sa branche de la famille Leroy dans le sud, loin de son berceau situé sur la frontière franco-belge. Médecin de formation, mon aïeul s'illustra par sa participation à la Grande Guerre où il apporta une aide efficace aux poilus face aux conséquences dramatiques des gazages et épidémies. Son nom reste attaché à un syndrome découvert avec son ami Fiessinger à cette occasion. À la fin de la guerre, il s'installa à Lasalle. Son passage dans le Gard ne dura cependant que quelques mois. Profondément curieux, il en profita pour découvrir notre belle région, il tomba rapidement amoureux des Alpilles et décida de quitter le Languedoc pour Saint-Rémy-de-Provence où il resta jusqu'à la fin de sa vie, contribuant, à côté de ses

activités professionnelles de médecin psychiatre, au rayonnement culturel de sa ville d'adoption, par des écrits et recherches dont la qualité est toujours reconnue.

Mes liens familiaux avec le Gard ne s'arrêtent pas là, ils m'attachent également à l'Académie de Nîmes où j'ai la joie de retrouver ma grande tante Jacqueline, membre non résidente depuis plus de vingt ans.

Ce n'est donc pas tout à fait en terrain inconnu que j'arrive aujourd'hui. C'est pourtant un peu l'impression que j'avais lorsque j'ai signé ma décision d'être nommé comme professeur dans la toute jeune université de Nîmes, le 1^{er} septembre 2008. L'université de Nîmes venait de naître l'année précédente, prenant la suite du Centre universitaire de formation et recherche créé en 2002, et encore était-ce sous un statut provisoire et probatoire. Il fallut en effet attendre 2012 pour que cette création soit définitivement confirmée, permettant à l'université d'engager un développement sur des bases plus confortables.

Dès avant mon arrivée en terre gardoise, j'avais assuré la présidence de l'université de mon souhait de m'investir pleinement dans ce beau projet, de ne pas être un « turbo prof » pressé de sauter dans un TGV dès la sortie de l'amphithéâtre pour retrouver l'effervescence parisienne. Ce souhait fut satisfait et dès l'année suivante, je fus chargé de mettre en place le service de formation continue de l'université. Ma jeune carrière prit donc rapidement une tournure administrative que je n'avais initialement pas envisagée. Nommé vice-président en charge des formations et de la vie étudiante en 2012, j'ai occupé cette fonction, à laquelle se sont ajoutées les Relations internationales, jusqu'à la fin de l'année 2020. Le changement de président m'a amené à changer également de mandat en devenant vice-président en charge de l'administration, des finances et des relations internationales, mon doublement collègue et ami Sylvain Olivier prenant ma suite pour la gestion des formations.

Mon attachement à Nîmes est donc en premier lieu un attachement à cette université et à ses étudiants. Être enseignant-chercheur est à mon sens avant tout être chargé d'une mission de transmission. En cette époque où l'information prend la forme d'une avalanche incontrôlable et, de fait, incontrôlée, l'université se doit d'être un rocher, un repère vers lequel chacun doit pouvoir se tourner pour savoir traiter et comprendre le monde qui nous entoure. Loin d'être une tour d'ivoire, l'université doit être un phare dont la lumière doit contrer les obscurantismes, dont on doit bien constater le récent renouvellement.

C'est dans cet état d'esprit qu'à côté des cours classiques d'histoire du droit et des institutions je m'attache à enseigner l'histoire politique de la France, mais surtout j'ai mis en place deux cours, l'un consacré à la culture juridique et politique, ouverte à tous les étudiants et, depuis 2016 un cours d'histoire et droit des religions.

Ces cours sont directement en lien avec mes thématiques de recherche. Après une thèse consacrée à l'organisation juridique et politique d'Avignon aux XII^e et XIII^e siècles, avant donc l'arrivée des papes, mes recherches ont porté sur deux axes principaux.

Les sources du droit tout d'abord, c'est-à-dire les relations, les articulations entre les différentes formes prises par le droit, principalement à l'époque médiévale : la coutume et le droit écrit, réglementations locales ou droit savant. Sur la base des travaux menés à Avignon, j'ai voulu quitter mes terres d'origine pour mes terres d'élection. Ce sont donc les archives gardoises, de Sommières à Bagnols, d'Alès à Saint-Gilles, qui retiennent mon attention pour aborder ces

questions. Notre département, qui était alors la principale partie de la sénéchaussée de Nîmes-Beaucaire, dispose en effet dans les derniers siècles du Moyen-âge de plusieurs villes qui jouissent d'une relative autonomie et mirent par écrit certaines de leurs coutumes. L'examen de celles-ci permet de confronter les différentes influences juridiques, romaines et locales. Il s'agit ainsi de mieux comprendre les conditions d'évolution des réglementations, en lien avec celles des rapports de pouvoir dans et autour des villes. Par sa position géographique qui lui a permis d'être parmi les régions les plus précocement concernées par la diffusion du droit romain, Nîmes et sa région présentent un intérêt particulier pour comprendre la coexistence de systèmes juridiques différents et les difficultés d'application de ces derniers. Ce qui, à l'heure où droit local, national, européen et international doivent s'articuler, est susceptible de nous donner des clefs de réflexion.

Mon deuxième axe de recherche porte sur les relations entre le droit et la religion. Portés par un intérêt de longue date pour les questions religieuses et nourris de l'histoire critique de celles-ci, je cherche à comprendre l'articulation entre le religieux et le juridique. En la matière de grandes différences existent entre les Etats, si l'Europe occidentale est marquée du fait de l'impact qu'a eu et a encore sur elle la civilisation romaine, par une séparation assez nette entre les normes religieuses et séculières, tel n'est pas le cas dans d'autres régions du monde, notamment dans les terres d'islam. Comprendre les raisons de ces différences et surtout les raisons pour lesquelles cette séparation a pu se maintenir, y compris dans la seconde moitié du Moyen-âge, alors même que l'Eglise de Rome prétendait à une domination sans partage de la société chrétienne, guide mes travaux. Ceux-ci cherchent également à faire le lien entre cette séparation et la sécularisation progressive de la société française qui débouche sur la laïcité. Enfin, constater cette séparation et cette sécularisation permet également de mettre en évidence les résistances à celles-ci. Elles se retrouvent dans toutes les sociétés, avec plus ou moins de violence. À défaut de compétences sociologiques ou psychologiques, c'est par le biais du droit, que j'entends mesurer l'influence que les mouvements conservateurs ou intégristes cherchent à avoir. Je retrouve ainsi mon intérêt premier pour l'articulation entre conceptions religieuses et normes juridiques. Sur ces différents points, le Gard par son histoire qu'il est inutile de rappeler présente évidemment un intérêt tout particulier.

Vous l'avez compris, Nîmes et plus largement le Gard sont au cœur de ma vie professionnelle et de mes recherches. Je vois donc dans votre accueil une forme de réponse à l'attachement que j'ai pour cette ville, pour ses enfants, pour son histoire. Un attachement qui m'a amené à y enraciner mon foyer. Mes deux filles ont ainsi vu le jour à Nîmes.

Monsieur le Secrétaire Perpétuel, Mesdames et Messieurs les membres de l'Académie, vous m'excuserez de me répéter en vous disant l'honneur qui m'est donc fait aujourd'hui. Madame la Présidente, vous me permettrez, je l'espère, de souligner que cet honneur est d'autant plus grand qu'il se produit sous votre présidence. Vous aviez en effet il y a quelques années été élue en remplacement du regretté André Gouron. Comme lui, historien du droit, médiéviste et attaché au Languedoc et à la Provence, j'ai depuis le début de ma carrière de chercheur cherché à mettre mes pas dans les siens, bien plus grands.

La comparaison, à laquelle je ne peux prétendre, laisserait l'Académie actuelle perdante par rapport à celle de la fin du siècle dernier, il n'en demeure pas moins que j'espère pouvoir bien modestement poursuivre le travail de mon très savant prédécesseur et que j'aurai un grand plaisir à vous communiquer les résultats que je pourrais en obtenir.

*

* *